

Mise en ligne : 9 novembre 2022.
Dernière modification : 10 novembre 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CIERP
filiale de l'Azote français
Exploitations à Cierp (Haute-Garonne) et Bordj-Redir (Algérie)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Azote_francais.pdf

Ferdinand GROS (1883-1964), président

Polytechnicien.
Dirigeant d'une quarantaine de sociétés.
Fondateur et président de l'Azote français. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Azote_francais.pdf

CONSTITUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 août 1921)

Cie des Phosphates de Cierp. — Capital 530.000 fr., divisé en 5.300 actions de 100 fr., dont 1.848 d'apport attribuées à la Société générale des Phosphates des Pyrénées, 400 aux consorts d'Espouy et 2.952 à M. Gros, ès qualité. Siège social à Paris, 124, rue de Provence. Conseil d'administration : MM. Gros, Van Cutsem ¹, Castro ² et d'Espouy ³. Statuts déposés citez M^e Lapeyre, à Cierp. — *Petites Affiches*, 4 août 1921.

Phosphates de Cierp
(*La Journée industrielle*, 9 août 1921)

¹ Ernest J. van Cutsen : de Belgique, fondateur en 1913 de la Société générale des phosphates des Pyrénées.

² Jules Luis Arthur Robert Castro (Ivry-le-Temple, Oise, 3 juillet 1888-obsèques en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 13 avril 1935) : marié en 1911 à Germaine Hocque. Polytechnicien, élève pilote aviateur à l'École Bréguet, cité à l'ordre d'un corps d'armée comme lieutenant au 27^e d'artillerie (*Archives israélites de France*, 15 juin 1916). Administrateur des Établissements Bouix et Javal (déc. 1920), transformés en juillet 1922 en Chaudronnerie et tôlerie de Belleville, affaire confidentielle dont on perd la trace en 1928. Il créa à Marnagac la société Sulfor qui produisait un soufre liquide colloïdal pour le traitement de l'oidium de la vigne et un bloc combustible anti-punaises. Il exploita d'autre part un fonds de commerce de T.S.F. sous la dénomination Établissements Violondes, 24, rue Michel-de-Bourges, à Paris. Le tout est déclaré en faillite le 26 juillet 1935.

³ Espouy (Marie Louis Joseph Austinde Raymond d') : né à Monléon Magnoac, canton de Castelnaud-Magnoac, le 23 oct. 1892. Châtelain à Mayrègne (Haute-Garonne). Marié le 25 octobre 1916, à Saint-Philippe d'Aiguilhe (Gironde), avec Anne de Beaupuy de Génis. Alors caporal cycliste à la 124^e division d'infanterie, Croix de guerre. Auteur de *Toutes les Pyrénées en 40 excursions* (partie cartographique) (1934).

Sous cette dénomination vient de se fonder une société anonyme ayant pour objet l'achat, la vente, l'installation et l'exploitation de toutes mines de phosphates.

Le siège est à Paris, 124, rue de Provence.

Le capital est fixé à 530.000 fr. en actions de 100 fr. sur lesquelles 5.200 sont attribuées à la Société générale des Phosphates des Pyrénées ; aux consorts d'Espouy et à M. Ferdinand Gros, en représenté de de leurs apports. »

Les premiers administrateurs sont : Ferdinand Gros, E. van Cutsem, R. Castro, R. d'Espouy.

Dispersoïd Français
(*La Journée industrielle*, 2 décembre 1922)

.....
Les premiers administrateurs sont ... et la société anonyme Compagnie des Phosphates de Cierp, à Paris, rue de Provence, 124.

PRISE À BAIL DES PHOSPHATES DE BORDJ-REDIR,
DE LA COMPAGNIE CENTRALE DES PHOSPHATES
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Centrale_des_phosphates.pdf

Compagnie centrale des phosphates
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 1923

CET EXERCICE S'EST ENCORE SOLDÉ EN PERTES
(*La Vie financière*, 5 février 1923)

.....
Nous vous rappelons rapidement que la crise économique d'une part, et, d'autre part, les retards de la mise en fonctionnement de la centrale électrique de Bordj-Redir, avaient eu pour effet de nous priver des bénéfices sur lesquels nous comptions pour réaliser nos projets.

Pour parer aux conséquences de cette situation, par le soin de quelques-uns des membres de votre conseil d'administration, il a tout d'abord été créé le Syndicat des Phosphates algériens, dont le rôle était d'acheter ses phosphates à la Compagnie centrale des phosphates, au fur et à mesure de leur production ; puis, ensuite, nous avons cédé à bail notre exploitation à la Compagnie des phosphates de Cierp, susceptible, elle, de trouver auprès de ses banquiers, la Société financière pour l'industrie, les appuis financiers que notre Compagnie, dans sa position concordataire, ne pouvait plus se procurer.

[L'Électro-Entreprise, entrepreneur général]
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Electro-Entreprise.pdf

Cette combinaison de cession de bail était née du fait que la Compagnie des Phosphates de Cierp et la Société financière pour l'industrie se trouvaient faire partie du même groupement que l'Électro-Entreprise, notre entrepreneur général, dont les retards étaient une des causes principales de nos difficultés ; par cet arrangement, nos entrepreneurs se trouvaient apporter indirectement remède à votre situation critique dans laquelle ils avaient une évidente responsabilité.

Ces faits rappelés, nous vous dirons que le bail, dont nous vous donnons lecture, a été signé le 1^{er} avril 1922, mais que la Compagnie de Cierp était effectivement entré en jouissance de notre exploitation le 1^{er} mars 1922 et que son concours s'était déjà exercé en fait depuis plusieurs mois sous forme d'avances à la Compagnie centrale des Phosphates.

Les arrangements qui vous avaient été exposés dans l'assemblée générale d'octobre 1921 ont donc reçu une pleine réalisation, et votre conseil était bien en droit de considérer comme bien close, pour la Compagnie Centrale, l'ère des difficultés : votre Compagnie avait assurément à enregistrer, pour l'exercice 1920-1921, une lourde perte, comme vous le verrez par l'examen du bilan, mais toutes ses charges étaient désormais assurées et elle pensait n'avoir qu'à attendre patiemment le moment des bénéfices.

Malheureusement, les retards de la mise en route de la centrale électrique de Bordj-Redir se sont prolongés au-delà de toutes prévisions, et, à l'heure actuelle, par surcroît d'infortune, le fonctionnement de l'installation ne répond pas encore à l'attente de ses créateurs.

La conséquence de cette déplorable situation est que les pertes qui avaient commencé à se produire en 1921 faute d'une production suffisante ont continué : l'exploitation par la Compagnie des Phosphates de Cierp n'a pu être plus fructueuse que celle de la Compagnie Centrale, puisque la régularité de fournitures d'énergie électrique n'était pas assurée.

À cinq reprises, la mine a été noyée ; nous ne discuterons pas ici les responsabilités du mauvais fonctionnement de la centrale électrique ; l'exploitant et le constructeur opposent des arguments contraires sur ce point. Nous vous dirons d'ailleurs que le constructeur a accepté de se charger pour quelque temps de faire marcher la centrale électrique, en lui apportant les améliorations nécessaires, De cet essai se dégageront les responsabilités.

Les répercussions financières du retard et de la mauvaise marche de la centrale ont été, comme vous le pensez, fort graves. La Compagnie des Phosphates de Cierp a dû faire appel à des capitaux plus importants qu'elle n'avait anticipé, et son banquier, la Société financière pour l'industrie, forcée par la crise à plus de réserve, a cru devoir refuser toute augmentation du découvert de la Compagnie de Cierp chez elle au-delà d'un chiffre déjà atteint.

La Compagnie des Phosphates de Cierp se trouve donc actuellement dans une situation un peu difficile, mais elle s'ingénie, non sans succès, à surmonter les obstacles du moment.

Elle a le droit d'espérer la récompense de sa persévérance.

Les mesures prises directement par le constructeur pour faire marcher la centrale électrique vont sans doute permettre une exploitation régulière de la mine.

D'autre part, le marché des phosphates, sortant du marasme où l'avait plongé la crise économique générale, est en hausse et les marges entre le prix de revient normal et les prix de vente se trouvent améliorées.

[Reprise des gisements de l'Union minière]

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Un._miniere_Bordj-Redir.pdf

Enfin, la Compagnie des Phosphates de Cierp a traité avec l'Union minière, qui possède le reste des gisements de phosphates existant à Bordj-Redir. La Compagnie de Cierp a été chargée par l'Union minière d'exploiter ses mines. Cierp, qui tient ainsi dans ses mains l'intégralité du gisement de Bordj-Redir, est en mesure d'exploiter dans de meilleures conditions et d'améliorer son prix de revient.

À la faveur de ces circonstances, les différents organismes et sociétés intéressés dans les affaires de la Compagnie centrales des phosphates ont pensé qu'il était tout indiqué de procéder à une réorganisation générale.

La base choisie a été dans une fusion de la Compagnie centrale des phosphates avec la Compagnie des Phosphates de Cierp, fusion dans laquelle la Société financière pour l'Industrie et l'Électro-Entreprise interviendrait en consolidant leurs créances actuelles sur la Compagnie centrale des phosphates et sur la Compagnie des phosphates de Cierp.

C'est pour nous permettre de vous parler de ces projets que nous avons différé la réunion de la présente assemblée.

Nous pensions, en la reculant jusqu'à ce jour, pouvoir vous apporter des précisions sur les combinaisons envisagées.

Les négociations entamées ne sont pas encore assez avancées pour nous permettre de le faire.

Bien des intérêts en jeu se trouvent opposés les uns aux autres, et demandent, pour être accommodés et ajustés, du temps et des études. Nous devons dire que nos négociations ont fait de très sensibles progrès et que nous avons bon espoir de les voir aboutir rapidement.

Il est donc vraisemblable que d'ici peu de temps, nous vous convoquerons en assemblée générale extraordinaire pour soumettre à vos votes le plan que tous les intéressés se trouveraient d'accord pour vous proposer.

Nous vous donnons maintenant lecture du bail.

.....

MARIGNAC
LA NATATION AU C. E. I. CLUB.
(*Le Midi socialiste*, 1^{er} août 1924)

Grâce à l'obligeance de M. Le Tallec, directeur des usines hydro-électriques du « Cierp-Phosphor » et du « Sulfur », la C. E. I. Club possède maintenant un stade nautique dans lequel ont commencé dimanche à prendre leurs ébats les membres de la section de natation. Cette première réunion très réussie a permis à quelques-uns des membres du C. E. I. Club de se distinguer tout particulièrement.

Rappelons que le canal des usines de Cierp [est] aménagé spécialement pour permettre aux nageurs de disputer des courses jusqu'à 200 mètres sans virage. Un plongeur va être installé pour permettre aux amateurs de plongeurs de haut-vol de s'adonner à leur sport favori. Un vestiaire a été monté dans la prairie attenante au canal, ce qui donne un maximum de confort aux amateurs de natation.

Les membres du C. E. I. Club désireux de profiter de cette installation trouveront chaque soir, à partir de 5 heures, la quantité d'eau, mise à température ambiante, nécessaire à leurs exercices.

Dimanche prochain 3 août, grande réunion à laquelle seront convoqués tous les membres du C. E. I. Club et les nageurs de la région. Au cours de cette séance, une classification par catégorie sera effectuée en vue du championnat du C. E. I. Club et de la formation d'une équipe de water-polo.

À TRAVERS LA FRANCE ÉCONOMIQUE

Toulouse et ses environs
région fertile et dépeuplée
(*La Journée industrielle*, 8 novembre 1924)

(De notre correspondant de Toulouse)

.....
Quant aux phosphates, il en est extrait des premiers contreforts des Pyrénées. Quoique les extractions des phosphates de l'Ariège soient, en ce moment, négligées, la Compagnie des phosphates de Cierp, grâce à son procédé de préparation thermique et à l'addition des phosphates plus riches de Tunisie, continue à développer une production intéressante.

J. E.

Publicité
(*Le Phosphate*, 15 décembre 1922)
(*Le Phosphate*, 15 décembre 1924)

R. O. Seine 165.489

**LA COMPAGNIE DES
PHOSPHATES DE CIERP**

124, Rue de Provence à PARIS

exploite maintenant

LES GISEMENTS DE BORDJ REDIR
DE LA COMPAGNIE

CENTRALE DES PHOSPHATES

Qualités : 69/74 — 58/63 — 48/53

Phosphates en roches les meilleurs pour la métallurgie

Les seuls convenant à la fabrication du Phosphore

Agents Généraux pour la Grande Bretagne, les Pays Britanniques et le Japon :
J. B. WEST & C°, 45, Leadenhall Street, Londres, E. C. 3.

LA COMPAGNIE DES
PHOSPHATES DE CIERP
124, rue de Provence à PARIS
exploite maintenant
LES GISEMENTS DE BORDJ REDIR
DE LA COMPAGNIE CENTRALE DES PHOSPHATES
Qualités : 69/74 — 58/63 — 48/53
Phosphates en roches les meilleurs pour la métallurgie
Les seuls convenant à la fabrication du phosphore
Agents généraux pour la Grande Bretagne, les Pays Britanniques et le Japon :
J. B. WEST & C°, 15, Mendenhall Street, Londres, E. C. 3.

Annuaire industriel, 1925 :

PHOSPHATES DE CIERP (Cie des), 18, r. de la Chaussée-d'Antin, Paris, 9^e. T. Gut. 10-51. Cap. 530.000 fr. Adm. Prés. : M. Ferdinand Gros ; adm.-délégué : M. Robert Castro ; Adm. : MM. Maurice Cheronnet ⁴, Pierre Guérin ⁵, Ernest van Custem [Cutsem], Laurent du Buit ⁶, Raymond d'Espouy.

Exploitation à Cierp (Hte-Garonne). T. 7. Ad. t. Phosphate-Cierp. Direct. techn. de l'exploitation : Le Tallec. Agent commercial : Seris, 70, av. Alsace-Lorraine, Toulouse.

Phosphates agricoles naturels de Cierp et Bordj-Rédir, teneur 14/16 en anhydride phosphorique. (1-29402).

BRUITS ET NOUVELLES L'AZOTE FRANÇAIS

(L'Information financière, économique et politique, 17 juillet 1928)

l'Azote français détient ... des intérêts dans ... les Phosphates de Cierp, dont les perspectives d'avenir sont vastes en matières d'engrais phospho-azotés

DÉCOUVERTE DE PHOSPHATES EN HAUTE-GARONNE

(L'Information financière, économique et politique, 18 décembre 1928)

On vient de découvrir d'importants gisements de phosphates aux Arguts, près de Saint-Béat, dans la Haute-Garonne ; il s'agit de phosphates noirs en nodules, analogues à ceux qu'exploite la Compagnie des Phosphates de Cierp ; ils doseraient plus de 18 % d'acide phosphorique et seraient d'une exploitation facile, leur profondeur ne dépassant pas 3 mètres.

L'Azote français

(L'Information financière, économique et politique, 29 juin et 11 juillet 1929)

les Phosphates de Cierp, la Carbonite et le Dispersoïd sont arrivés à la période où leurs procédés s'affirment et où leur développement industriel se poursuit suivant le programme prévu.

ÉTUDES FINANCIÈRES

L'Azote français

(L'Information financière, économique et politique, 18 février 1930)

.....

⁴ Maurice Cheronnet (1852-1946) : ingénieur ECP, représentant de la Compagnie centrale des phosphates.

⁵ Pierre Guérin : administrateur délégué (et futur président) de l'Électro-Entreprise.

⁶ Laurent du Buit (1879-1943) : représentant de l'Union minière de Bordj-Redir.

elle poursuit la réalisation industrielle de ses procédés par l'intermédiaire de la Nitrogène et de deux autres filiales plus récentes, les Salines Basques, à Bayonne, et les Phosphates de Cierp, dans les Pyrénées.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CIERP
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 janvier 1932)

Cette société, au capital de 3 millions de francs dont le siège est à Paris, 73, boulevard Haussmann, vient d'être mise en liquidation judiciaire par un jugement en date du 13 janvier 1932.

FAILLITES
(*La Journée industrielle*, 5 février 1935)

Paris, 2 février. — Compagnie des Phosphates de Cierp. société anonyme au capital de 3 millions de francs, ayant pour objet l'exploitation de mines de phosphates et autres matières utilisables dans la fabrication des engrais, avec siège à Paris, 73, boul. Haussmann. Juge-commissaire : M. Gauthier. Syndic prov. : M. Lemaire. (Jugement du 30 janvier).
